

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>VOTE DES COMPTES DE GESTION RELATIFS A L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET GEMAPI ET DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 33</b>  <b>Votants : 36</b>  <b>Délib. n°01a – 08/04/2021</b></p> <hr/> <p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>
--	--

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), VILA Patrice (T),

**Absents excusés :** LAFFORGUE Guy (T), ROMERO Pierre (T),

**Absents ayant donné pouvoir :** DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit(T), PARRILLA Jérôme (T) à AYMERICH Claude (T), TRAFI Pascal (T) à VILA Patrice (T).

Vivien PETITRA a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 22/04/2021

066-246600415-20210404-DE\_023\_2021-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur pour l'année 2020.

CONSIDERANT la concordance des comptes de gestion du budget principal , du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur avec les comptes administratifs du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le Président.

CONSIDERANT que les écritures du Receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire**

**ADOpte** les comptes de gestion du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2020,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2021 066-246600415-20210404-DE_023_2021-DE